

Tableau 5
Nombre de fiducies selon le genre, 2017 à 2021

Genre de fiducies	2017	2018	2019	2020	2021
Fiducie testamentaire	110 830	113 700	117 480	114 920	119 520
Fiducie personnelle	92 930	90 700	87 800	87 250	89 790
Fiducie en faveur de soi-même	3 500	3 820	4 050	4 310	4 620
Fiducie déterminée	26 970	25 580	24 460	24 450	26 050
Fiducie mixte au profit de l'époux ou conjoint de fait	2 710	2 910	3 160	3 360	3 650
Fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait	110	90	70	60	50
Fiducie réputée résidente	860	2 150	2 470	2 280	60
Fiducie d'investissement à participation unitaire	3 810	2 950	2 720	2 970	4 930
Organisme communautaire	390	390	400	410	420
Fiducie de fonds commun de placement, FIPD	3 960	4 120	4 280	4 410	4 590
Régime de prestations aux employés	480	420	420	380	420
Fiducie établie à l'égard du fonds réservé d'un assureur	3 900	3 900	3 940	3 970	4 040
Fiducie d'employés	110	110	110	110	110
Organisme à but non lucratif	450	440	430	430	400
Fiducie principale, Fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés, Fiducie établie en vertu de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, Fiducie de placement immobilier	400	400	410	420	420
REER, FERR, REEE, REEI, et CELI	11 020	15 120	16 150	19 030	20 170
Fiducie établie en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement	0	0	0	0	0
Fiducie de santé et de bien-être	150	130	130	110	100
Fiducie de prestations à vie	730	730	740	730	710
Total	263 300	267 670	269 210	269 590	280 060

1. La somme peut ne pas correspondre au total indiqué en raison de l'arrondissement ou de la suppression de données à des fins de confidentialité.
2. Un zéro [0] indique que les renseignements ont été supprimés à des fins de confidentialité. Cela comprend également des zéros valides.
3. Les comptes sont arrondis au multiple de dix le plus proche.
4. Les comptes comprennent seulement les déclarations de revenus des fiducies qui ont fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation.
5. Les comptes incluent seulement les fiducies qui ont produit la Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies T3.
6. Les données datent d'août 2023.
7. Les données sont présentées pour chaque année d'imposition et peuvent faire l'objet de révisions.
8. REER = Régime enregistré d'épargne-retraite, FEER = Fonds enregistré de revenu de retraite, REEE = Régime enregistré d'épargne-études, REEI = Régime enregistré d'épargne-invalidité, créé en 2009, CELI = Compte d'épargne libre d'impôt, créé en 2009, FIPD = Fiducie intermédiaire de placement déterminée, créée en 2007, les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés ont été établies en 2010.